aux Jardins?

Puis-je privatiser une activité pour ma famille ?

Avons-nous accès à une consigne pour déposer nos affaires ?

Le service de consigne n'est pas assuré jusqu'à nouvel ordre (au château de Versailles comme au château de Trianon).

Les petits sacs et les poussettes sont acceptés dans le musée. Découvrez toutes les informations sur les conditions de visite sur cette page.

Sommes-nous autorisés à prendre des photos dans le Château?

Que faire si je perds un enfant?

Les activités famille qui se déroulent dans les Jardins sont-elles maintenues en cas de pluie

A qui dois-je m'adresser pour obtenir des renseignements sur l'accès au Château pour des personnes en situation de handicap ou en mobilité réduite temporaire ?